

BANQUE CENTRALE DU CONGO  
COMITE DE POLITIQUE MONETAIRE



Kinshasa, République Démocratique du Congo

---

COMMUNIQUE

Le Comité de Politique Monétaire s'est réuni en séance extraordinaire, ce mercredi 29 juillet 2020, sous la présidence de Monsieur Déogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO, Gouverneur de la Banque Centrale du Congo.

Au cours de cette réunion, le Comité s'est appesanti sur les développements économiques récents marqués par la persistance des pressions sur le marché des changes, en dépit du ralentissement du rythme de dépréciation de la monnaie nationale sur les deux segments, indicatif et parallèle. Par ailleurs, sur le marché des biens et services, il est observé la poursuite de l'accélération du rythme de formation des prix intérieurs.

Il sied de noter toutefois que cette réunion rentre dans le cadre de la politique proactive voulue par la BCC qui suit de près l'évolution des indicateurs macroéconomiques.

A cet effet, il s'en est dégagé ce qui suit :

- **Marché des changes**

Sur le marché indicatif, après avoir enregistré de fortes volatilités à partir de fin mars 2020, le Franc congolais a connu une accélération de sa perte de valeur face au dollar américain au deuxième trimestre avant qu'un ralentissement ne s'observe en début du troisième trimestre. Ainsi, au 28 juillet 2020, le cours de la monnaie nationale s'est établi à CDF 1.969,32 le dollar américain, accusant ainsi un taux de dépréciation mensuel et cumulé respectif de 3,17 % et 15,04 % contre 2,23 % pour l'ensemble de l'année 2019. Au cours de la même période, le taux parallèle, pour la première fois, est passé au-dessus de la barre de CDF 2.000,00 le dollar, se situant à CDF 2.036,66 le dollar, soit une dépréciation mensuelle de 2,91 %. Toute chose restant égale par ailleurs, en cumulé, le Franc congolais affiche une dépréciation de 15,27 % contre 2,94 % pour l'ensemble de l'année 2019.

Par ailleurs, au 27 juillet 2020, les réserves de change se sont établies à USD 836,11 millions, soit 3 semaines et 2 jours d'importations des biens et services sur ressources propres, enregistrant une baisse de 4,9 % rapport à fin juin de l'année en cours.

- **Marché des biens et services**

A la quatrième semaine du mois de juillet 2020, le taux d'inflation en rythme hebdomadaire s'est établi à 0,79 % contre 0,78 % et 0,73 %, respectivement à la troisième et à la deuxième semaine du mois sous revue. En rythme mensuel, à cette même date, le taux d'inflation a atteint 2,54 % en rythme mensuel, contre une moyenne de 1,45 % aux 5 premiers mois de l'année et 0,19 % à la période correspondante de 2019. Il sied de rappeler qu'aux mois de mai et juin de l'année courante, le taux d'inflation mensuel s'était respectivement établi à 2,30 % et 2,55 %. En cumul annuel, le taux d'inflation atteint 11,77 % et en glissement annuel 14,22 %, contre respectivement 2,35 % et 4,17 % à la période correspondante de l'année 2019.

Cette situation qui résulte des chocs tant externes qu'internes, caractérisés notamment par des effets négatifs dus à la crise de la Covid-19, a conduit le Comité de Politique Monétaire à prendre des mesures aux fins de contenir les pressions sur le marché et renforcer ainsi la stabilité du cadre macroéconomique. Ces décisions visaient principalement à ponctionner la liquidité via l'activation des instruments « réserve obligatoire » et « Bon BCC » ainsi qu'à procéder à des interventions directes et indirectes sur le marché des changes en vue d'améliorer l'offre de devises sur le marché et contribuer ainsi au lissage du taux de change.

Par ailleurs, en vue de s'assurer une efficacité optimale de ces mesures et renforcer ainsi le cadre macroéconomique, le CPM sollicite l'accompagnement du Gouvernement par des mesures visant notamment à resserrer davantage la liquidité sur le marché.

Fait à Kinshasa, le 29 juillet 2020

  
Déogratias MUTOMBO MWANA NYEMBO

Président